

Service instructeur
Délégation à l'Action Territorialisée

N° CP-2013-6-5-3

Service consulté

**CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE
ACCOMPAGNEMENT DU PROGRAMME LEADER
FINANCEMENT POUR L'ANNEE 2013
PREMIERE PROGRAMMATION DES AIDES**

Résumé : Dans le cadre d'une première programmation, il est proposé d'accompagner le financement d'actions éligibles aux programmes LEADER des Groupes d'Action Locale haut-rhinois (GAL Thur Doller et Sundgau Saint-Louis-Trois Frontières) tels que prévu dans le cadre des Contrats de Territoire de Vie (CTV) 2010-2013 :

- Soutien au titre du CTV Thur Doller 2010-2013, à hauteur de 18 511 euros pour deux projets présentés dans le cadre du programme LEADER porté par le GAL du Pays Thur Doller et nécessitant un co-financement national.
- Soutien au titre du CTV Sundgau 2010-2013, à hauteur de 2 947 euros pour un projet présenté dans le cadre du programme LEADER porté par le GAL du Sundgau Saint-Louis-Trois Frontières et nécessitant un co-financement national.
- Soutien au titre du CTV des Trois Pays 2010-2013, à hauteur de 10 000 euros pour un projet présenté dans le cadre du programme LEADER porté par le GAL du Sundgau Saint-Louis-Trois Frontières et nécessitant un co-financement national.

I. RAPPEL DU CONTEXTE ET DES PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT DES ENVELOPPES SPECIFIQUES LEADER

Contexte :

Le 18 novembre 2008, les candidatures proposées par les Groupes d'Action Locale (GAL) du Pays Thur Doller, d'une part et des Pays du Sundgau et de Saint-Louis et Trois Frontières d'autre part, ont été officiellement retenues par le comité régional de sélection des GAL dans le cadre du projet européen LEADER 2007-2013.

GAL du Pays Thur Doller :

La stratégie du GAL s'articule autour du thème « la valorisation économique des patrimoines : un nouveau modèle pour notre territoire » et se décline en cinq orientations :

- valorisation économique et préservation du patrimoine naturel et forestier,
- valorisation économique et préservation du patrimoine rural et agricole,
- valorisation économique et préservation du patrimoine culturel et médiéval,
- valorisation économique et préservation du patrimoine industriel, artisanal et des savoir-faire traditionnels,
- valorisation économique des sites multi-patrimoniaux.

GAL des Pays du Sundgau et de Saint-Louis et Trois Frontières :

Ce projet a pour objectif d'optimiser les chances de pérennisation de l'agriculture sundgavienne et de favoriser l'attractivité de ce territoire.

Le programme d'actions porte sur quatre axes :

- les mesures agro-environnementales (MAET),
- le soutien à l'économie agricole,
- le développement du tourisme rural,
- la valorisation du patrimoine.

Principes de fonctionnement des enveloppes spécifiques LEADER :

La réussite de ces projets de territoire repose en grande partie sur une animation dynamique nécessaire à la réalisation de projets de qualité ainsi que sur une gestion des dossiers rigoureuse et efficace.

Pour mener à bien ces missions, un poste d'agent de développement LEADER a été créé au sein de chaque GAL.

Au regard des axes de travail de ces GAL, qui contribuent en partie à la mise en œuvre du volet agricole des GERPLAN et au vu de la cohérence avec les politiques menées par le Département, l'Assemblée Départementale, par délibération du 23 octobre 2009, rapport n°CG-2009-4-5-6, a décidé de cofinancer les postes de chargés de missions des Groupes d'Action locale labellisés par le programme européen LEADER, étant convenu que les critères d'aides seraient les mêmes que ceux appliqués pour les postes d'agents de développement spécialisés au titre de la politique de développement local.

De plus, dans le cadre des Contrats de Territoires de Vie 2010-2013 du Sundgau, des Trois Pays et Thur et Doller, une enveloppe a été créée afin de permettre le cofinancement d'actions spécifiques qui s'inscrivent dans le programme LEADER.

En effet, la sollicitation du FEADER dans le cadre du programme LEADER est conditionnée à des cofinancements publics nationaux. Or, pour certains types d'action relevant de la stratégie développée par les deux GAL, les cofinancements ne peuvent trouver de place dans les aides sectorielles.

Aussi, ces lignes spécifiques permettent de cofinancer ces actions :

- à hauteur de 10 000 € dans le cadre du CTV du Sundgau pour l'année 2013,
- à hauteur de 10 000 € dans le cadre du CTV des Trois Pays pour l'année 2013,
- à hauteur de 22 000 € dans le cadre du CTV Thur Doller pour l'année 2013.

Par conséquent, l'intervention départementale à travers ces enveloppes constitue l'effet de levier qui est souhaité dans les Contrats de Territoire de Vie.

II. LISTE DES DOSSIERS PRESENTES DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT DU PROGRAMME LEADER - PREMIERE PROGRAMMATION PAR TERRITOIRE DE VIE

Territoire de Vie Thur Doller

Deux projets LEADER ont été déposés pour un montant total sollicité de **18 511 €** en section de fonctionnement :

- Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling : Exposition « Powerhouse Europe Connected » pour un montant de 15 000 €.

Cette exposition qui s'est déroulée de mai à octobre 2012 visait à :

- promouvoir les échanges européens entre les designers en formation et les universités,
 - démontrer au grand public le potentiel créatif des jeunes designers et l'importance de la créativité pour nos entreprises,
 - renforcer le contact entre les universités et les entreprises en créant un lieu de rencontre,
 - animer et ouvrir au grand public un bâtiment du patrimoine industriel - La Grande Chaufferie à Wesserling - par des moyens créatifs et modernes.
-
- Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin (CCVSA) : Programme de formation des hébergeurs touristiques (Tranche 2) pour un montant de 3 511 €. Il est précisé qu'il s'agit d'une action menée à l'échelle du Territoire de Vie Thur Doller et la CCVSA agit en tant que chef de file pour les trois communautés de communes du Territoire de Vie.

Cette opération consiste à organiser un programme de formation à destination des hébergeurs touristiques : hôtels, gîtes et chambres d'hôtes, campings, chalets-refuges. Ces formations visent à aider les hébergeurs à améliorer leur pratique professionnelle en acquérant des connaissances utiles et en développant les compétences essentielles à la bonne gestion et au développement de leur activité.

Le programme de formation 2011 a été élaboré en fonction des attentes et besoins des hébergeurs touristiques. Un pré-programme a été envoyé à tous avec un questionnaire d'intention de participation. Les retours ont été très favorables et nombreux : 129 préinscriptions à ce jour et un réel intérêt pour les sujets proposés.

Les formations sont organisées selon 4 grandes thématiques : connaissances et techniques professionnelles ; connaissance du territoire, langues vivantes, informatique et multimédias. Elles seront assurées par le GRETA et l'institut INTEGRA LANGUES.

Territoire de Vie du Sundgau

Un projet LEADER a été déposé pour un montant total sollicité de **2 947 €** en section d'investissement :

- Association Les Amis du Moulin de Hundsbach : Rénovation de la meunerie du Moulin de Hundsbach pour un montant de 2 947 €.

L'opération consiste en la restauration de la meunerie du moulin de HUNDSBACH (restauration des paliers et des coussinets en bronze usés, des archures d'emboîtement des meules et de l'escalier de meunerie servant à accéder au 1^{er} étage et acquisition de deux meules). Elle s'intègre dans un projet plus global de restauration du moulin de HUNDSBACH, dont l'existence est mentionnée dans les archives départementales en 1394), afin de l'ouvrir au public. L'acquisition d'un vidéo projecteur est également prévue pour animer les visites publiques des scolaires et des particuliers.

Le moulin de HUNDSBACH constitue un exemple typique de la polyvalence et de l'ingéniosité des meuniers paysans du Sundgau qui comptait un grand nombre de moulins au XIX^{ème} siècle.

Le projet de restauration du moulin participe à la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel local et s'inscrit pleinement dans la politique de développement touristique du Sundgau et dans le Contrat Thématique tourisme n°3, dans lequel un projet de création d'une route des moulins du Sundgau est prévu.

Territoire de Vie des Trois Pays

Un projet LEADER a été déposé pour un montant total sollicité de **10 000 €** en section d'investissement :

- Entreprise Individuelle RHIN ET DECOUVERTE située à Rosenau : Construction d'un troisième chalet sur le site pour un montant de 10 000 €.

Le projet vise à agrandir la surface de vente destinée à la clientèle de passage en proposant de la petite restauration, des produits du terroir ainsi que de la location de vélos à assistance électrique dans une logique de tourisme durable de proximité. Il permettra également la mise aux normes de la cuisine dédiée à la petite restauration et à l'aménagement des espaces extérieurs d'accueil. Les travaux seront achevés début mai 2013.

Rappel des dispositions communes aux dossiers GAL

S'agissant des dossiers présentés au titre des lignes spécifiques LEADER au sein des Contrats de Territoire de Vie, chaque décision de la Commission Thématique est assortie d'une réserve.

En effet, afin de garantir que l'enveloppe dédiée à l'accompagnement des projets LEADER au sein des Contrats de Territoire de Vie soit bien utilisée à cette fin et joue son véritable rôle d'effet de levier, la décision de la Commission Thématique est notifiée au porteur de projet avec la mention d'une réserve précisant que le cofinancement de son opération par le Département est conditionné à l'accord préalable du comité de programmation du GAL LEADER.

L'avis favorable du comité de programmation est nécessaire au passage du dossier en Commission Permanente du Conseil Général pour accord définitif. Dans le cas d'un avis défavorable du comité de programmation LEADER, l'opération ne sera pas présentée en Commission Permanente pour programmation définitive.

Il est à noter que le comité de programmation du GAL Thur Doller s'est prononcé favorablement aux deux projets présentés dans le cadre de cette première programmation.

Le montant des aides à allouer pour cette première programmation des opérations 2013 s'élève à :

- Programme F731, imputation 0-65-71-6574-28271-006 : **15 000 €.**
- Programme F731, imputation 0-65-71-65734-28271-006 : **3 511 €.**
- Programme F231, imputation 0-204-71-20421-28221-006 : **2 947 €.**
- Programme F231, imputation 0-204-71-20422-28221-006 : **10 000 €.**

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Buttner', written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

Délégation à l'Action Territorialisée

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 MAI 2013

**Groupe d'action local (E)
PROGRAMME 2013**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
GAL00009	LES AMIS DU MOULIN DU HUNDSBACH P12-Rénovation de la meunerie du Moulin de Hundsbach Montant du projet : 11 799,00 € Cofinancement : UNION EUROPEENNE : 0,00 €	11 799,00	24,98%	2 947,00
GAL00010	RHIN ET DECOUVERTE ROSENAU P13-Construction d'un chalet sur le site de l'Entreprise RHIN ET DECOUVERTE Montant du projet : 174 243,00 € Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 12 500,00 € UNION EUROPEENNE : 27 500,00 €	174 243,00	5,74%	10 000,00

Délégation à l'Action Territorialisée

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 MAI 2013

**Groupe d'action local (F)
PROGRAMME 2013**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
GAL00006	<p>ASSOCIATION POUR LA GESTION ET L'ANIMATION DE PARC TEXTILE DE WESSERLING P12-Organisation de l'Exposition Powerhouse Europe Connected</p> <p>Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 0,00 € UNION EUROPEENNE : 0,00 €</p>	73 806,00	20,32%	15 000,00
GAL00008	<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE ST AMARIN P12-Programme de formation des hébergeurs touristiques (Tranche 2)</p> <p>Cofinancement : UNION EUROPEENNE : 0,00 €</p>	15 603,00	22,50%	3 511,00